

**ATTESTATION DE DÉPÔT
 D'UN MANUEL D'ACTIVITÉS PARTICULIÈRES
 avec des *AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS***

Délivrée conformément au paragraphe 3.5.1 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

Nom et adresse de l'exploitant :

DEFOURS.COM
80 rue Ambroise Croizat
73200 ALBERTVILLE

a déposé auprès de la [Direction de la sécurité de l'Aviation civile Centre-Est](#)

- un Manuel d'Activités Particulières ou un amendement à un manuel :

Édition n°1 du 17/02/2015 ;

Note : Cette édition du MAP est applicable par l'exploitant à compter de la réception de cette attestation de dépôt.

- une Déclaration de conformité aux dispositions règlementaires datée du 17/02/2015

PERIMETRE DES ACTIVITES CONCERNEES

Activité	Scénario	Aéronef			
		Constructeur	Type	Famille	Catégorie
OBS	S1 S3	FLYING EYE	QUADPHANTOM	Quadricoptère	D

Légende

[AGR] Les traitements agricoles, phytosanitaires ou de protection sanitaire et les autres opérations d'épandage sur le sol ou de dispersion dans l'atmosphère ;
 [FOR-AGR] formation à l'activité AGR ;
 [LRG] Le largage de charges de toutes natures ;
 [FOR-LRG] formation à l'activité LRG ;
 [PUB] Le remorquage de banderoles ou toute forme de publicité ;
 [FOR-PUB] formation à l'activité PUB ;
 [OBS] Les relevés, photographies, observations et surveillances aériennes, qui comprennent la participation aux activités de lutte contre l'incendie ;
 [FOR-OBS] formation à l'activité OBS ;
 [AUT] Toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de l'air ;
 [FOR-AUT] Formation à toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de l'air

NOTE : Dans le cadre du scénario S3, l'autorisation préfectorale exigée au § 4 de l'arrêté relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ne sera délivrée que pour les aéronefs télépilotes et les télépilotes inscrits dans la version du MAP en vigueur.

Fait le 18/02/2015 à Lyon

Référence 2015/872/DSAC-CE/DSRI/AG/AA



Hubert CHAMPION
 Chef de la Subdivision
 Aéronefs et Activités